

# TREVENANS

Trait d'union n°38



Juillet 2019

Rédacteurs

Membres de la commission information

## EDITO DU MAIRE



zumba, Sports loisirs (changement du bureau, appel au bénévolat, vélo, marche, Pêche, chasse....  
Les travaux (route de Dambenois, piste cyclable, accès autoroute...chambre des métiers, berges de l'étang, pêche, cimetière (cavernes, reprise des tombes, rénovation de la tombe du prêtre...), CMA et cellules à louer de CABETE, aménagement de la route  
Vitesse dans la commune  
PLU  
La finance, la fiscalité qui ne bouge pas  
Les fonds du département et Grand Belfort  
CCAS  
Gilets jaunes : installation sur un terrain privé, rien à voir avec la commune  
Journée citoyenne  
Anniversaires M Jacoulot  
Portrait : maman de Martine , M Barlogis  
Don du sang  
PEDT  
Evêché  
Salle communale remise en peinture et tarifs des 2 salles  
Etat civil, coût et remboursement des communes, recettes supplémentaires  
Affouage  
Peterschmitt (courrier à la préfecture...)  
Compte-rendu du conseil municipal  
Rappel dur la législation des boites à lettres  
Horaires ouverture mairie et état civil en période de vacances  
Inscription au bus scolaire : circuit et uniquement matin et soir  
Cure et ancienne école : devenir ?  
Projet parking co-voiturage ?  
Pôle métropolitain

## LA VIE MUNICIPALE

### ♦ TRAVAUX

Les travaux de sécurisation se poursuivent afin de limiter la vitesse. Un rétrécissement de voie sera très prochainement réalisé route de Dambenois.

Au cimetière, de nouvelles cavurnes seront installées d'ici la fin de l'été, dans la continuité de celles déjà existantes.

Les salles communales ont été rafraichies. Les employés municipaux les ont peintes. Toutes les deux sont de nouveau disponibles à la location. Pour tout renseignement concernant le coût des locations, vous devez vous renseigner en mairie. A titre informatif, la location de la grande salle pour un week-end est de 350 euros.

Concernant l'éclairage nocturne, celui-ci est désormais coupé dans tout le village de 23h à 5h. Cela nous a permis de réduire notre consommation d'électricité. Nous attendons la prochaine facture pour mesurer l'économie réalisée.

Une piste cyclable desservant le département sera construite par le département du Territoire de Belfort. Elle partira de la coulée verte pour rejoindre la route de Moval en traversant le cœur historique du village.

Enfin, le Grand Belfort est en charge de l'installation de la fibre. Vous avez du constater que de nombreux travaux se déroulent à différents endroits du village. Selon le secteur, ces travaux ont occasionné quelques désagréments. Tous les foyers de Trévenans devraient disposer de la fibre à la fin de l'année civile.

### ♦ CADRE DE VIE

Au niveau cadre de vie, des agrès sportifs vous seront proposés à proximité de la passerelle reliant Trévenans à Châtenois-Les-Forges. Vous pourrez ainsi allier promenade et renforcement musculaire.

Concernant les nuisances liées à l'autoroute, nous sommes toujours en pourparlers avec APRR pour le réhaussement des merlons situés côté sud de Trévenans, de Dambenois au city stade.

### ♦ PLU

Suite à la réunion publique, nous sommes en attente des remarques des autorités devant se prononcer sur le PLU. Un commissaire enquêteur devrait être nommé prochainement.

### ♦ SUBVENTIONS

Pour l'année 2018, les subventions versées aux associations ont représenté 12 048,61€. La répartition est la suivante

- CCAS de la commune : subvention en 2018 de 6375 €. 2 000 euros supplémentaires ont été alloués pour 2019 afin de faire face à l'augmentation des personnes âgées désirant bénéficier de la prestation « livraison et confection des repas aux personnes âgées ». Le CCAS finance également le repas des anciens et les colis de fin d'année. Il vient aussi en aide à certains foyers confrontés à des difficultés.

- Coopérative scolaire : 2 375 dont 1 500 € pour un voyage de fin d'année scolaire et 875 € pour des fournitures diverses

- Associations diverses : 3 348,61 €. Une partie de cette somme concerne les associations de Châtenois-les-Forges qui ont des adhérents domiciliés dans notre commune.

## ♦ ETAT DES FINANCES

### ⇒ LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

#### I LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

Les recettes de fonctionnement représentent 1 240 323,96 € et correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (coupe de bois, nettoyage en forêt communale, droit de chasse et pêche, concession dans le cimetière, location de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions et participations, aux redevances d'occupation du domaine public (Orange, SFR), ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers).

Les dépenses de fonctionnement représentent 678 043,73 € et sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les locations mobilières, les assurances des biens communaux, les différentes activités et sorties scolaires, les contributions au service périscolaire et école maternelle, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer...

Au final, la différence entre recettes et dépenses constitue l'autofinancement, soit la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

#### Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Les dépenses d'ordre concernent les amortissements des travaux d'enfouissement du réseau pour 3 142,61 €.

L'augmentation des dépenses courantes est due :

En « dépenses de personnel » : Par la mise à disposition d'un agent titulaire extérieur à la commune, travaillant au service « Etat Civil » afin de remplacer un agent communal en congé maternité. Cette dépense est partiellement compensée par une recette car la commune a souscrit une assurance couvrant l'absentéisme du personnel.

En « Autres charges de gestion courante » : Par la régularisation de la participation au périscolaire de Châtenois-les-Forges de l'année 2016

En « Charges exceptionnelles » : Par l'indemnisation de la résiliation du contrat de location/maintenance des copieurs et matériels informatiques. Cette dépense est entièrement remboursée sur l'exercice 2019 par le nouveau prestataire.

Dépenses	Montant réalisé en 2017	Montant réalisé en 2018
Dépenses courantes	216 594,00 €	218 186,12 €
Dépenses de personnel	221 705,93 €	243 248,94 €
Autres dépenses de gestion courante	99 021,66 €	121 799,62 €
<b>Dépenses de gestion des services</b>	<b>537 321,59 €</b>	<b>583 234,68 €</b>
Dépenses financières	27 075,17 €	25 990,43 €
Autres charges exceptionnelles	860,50 €	65 676,01 €
*Dépenses d'ordre de fonctionnement (amortissement)	8 505,89 €	3 142,61 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>573 763,15 €</b>	<b>678 043,73 €</b>

Les quatre principaux types de recettes de la commune en 2018 sont :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (39 719,45 €)
- Les impôts locaux (308 208 €) et les taxes ;
- Les dotations versées par l'Etat, notamment la dotation globale de fonctionnement pour 56 864 € et la participation des communes extérieures aux charges de l'état civil pour 62 987,99 €. A ce jour, il nous reste encore à percevoir 26 291,68 €, certaines municipalités du Doubs ayant contesté le coût facturé.
- Les loyers des immeubles communaux (15 116,96 €)

Recettes	Montant réalisé en 2017	Montant réalisé en 2018
Atténuation de dépenses	4 488,38 €	5 185,92 €
Recettes des services	20 653,03 €	39 719,45 €
Impôts et taxes	476 722,40 €	517 148,24 €
Dotations et participations	122 675,85 €	188 173,88 €
Autres recettes de gestion courante	10 347,26 €	15 116,96 €
<b>Recettes de gestion des services</b>	<b>634 886,92 €</b>	<b>765 344,45 €</b>
Produits financiers	2,89 €	4,10 €
Produits exceptionnels	23 183,26 €	4 214,40 €
Recettes d'ordre	487,08 €	
Recettes d'ordre (excédent fonct reporté)	413 885,03 €	470 761,01 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>1 072 445,18 €</b>	<b>1 240 323,96 €</b>

### La fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2018 :

Taxe d'habitation : 7,44 %

Taxe foncière sur le bâti : 7,44 %

Taxe foncière sur le non bâti : 50,15 %

## **II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Les dépenses influencent durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les principaux projets réalisés au budget de l'année 2018 sont les suivants :

- Fin des travaux d'extension de l'école élémentaire avec création d'un périscolaire pour 82 705,27 € (mobilier compris) ;
- Première participation à la construction de l'école maternelle de Châtenois-les-Forges pour 100 000 € ;

- Valorisation du secteur des étangs pour 42 844,80 € ;
- Divers travaux de voirie pour 30 516 € ;
- Sécurisation de la Route de Moval avec doubles chicanes pour 14 682 € ;
- Installation d'un panneau d'information lumineux pour 15 909,60 € ;
- Mise en valeur du ruisseau « La Varonne » pour 4 783,80 € ;
- 
- Vue d'ensemble de la section d'investissement
- 

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit N-I reporté	264 670,52 €	Excédent Fonct. Capitalisé	27 921,02 €
Remboursement d'emprunts	40 933,90 €	FCTVA	47 575,84 €
Elaboration PLU	17 280 ,00 €	Taxe aménagement	16 278,50 €
Logiciels état civil	6 084,00 €	Caution bâtiment communal	435,00 €
Acquisition de matériels, installations diverses	24 515,86 €		
Matériels de bureau, informatique Et mobilier	2 550,76 €		
Travaux investissement forestier	2 533,74 €		
Travaux de voirie	36 574,80	Subvention état pour travaux accessibilités handicapés mairie	8 985,00 €
Aménagement sécurisation Route de Moval	14 682,00	Subvention départementale sécurisation Route de Moval	6 117,50 €
Valorisation du secteur des étangs	42 844,80	Subvention départementale Valorisation du secteur des étangs	13 549,67 €
Travaux bâtiments communaux	8 606,62 €		
Travaux cimetière	2 400,00 €		
Travaux extension école élémentaire avec périscolaire	82 705,27 €	Subventions travaux école et périscolaire	323 777,50 €
Participation construction école maternelle de Châtenois-les-Forges	100 000,00 €		
		Produits (opérations d'ordre)	3 142,61 €
<b>Total général dépenses</b>	<b>646 382,27 €</b>	<b>Total général recettes</b>	<b>447 782,64 €</b>

Les dépenses d'investissement 2018 représentent 646 382,27 €, correspondant aux dépenses de l'année 2018 pour 381 711,75 €, auxquels s'ajoutent 264 670,52 € de déficit d'investissement reporté de l'année 2017 sur l'année 2018.

## ⇒ **BUDGET 2020**

*Dépenses et recettes de fonctionnement réparties comme suit :*

Dépenses	773 228,00 €
Dépenses d'ordre : amortissement	9 900,00 €
Dépenses d'ordre : virement à la section d'investissement	382 517,60 €
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>I 1 65 645,60 €</b>

Recettes	819 389,00 €
Recettes d'ordre : excédent 2018 reporté	346 256,60 €
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>I 1 65 645,60 €</b>

*Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit :*

Dépenses : crédits reportés 2018	33 624,00 €
Dépenses : nouveaux crédits	I 040 670,60 €
Dépenses d'ordre : déficit d'investissement 2018 reporté	198 599,63 €
<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>272 894,23 €</b>

Recettes : crédits reportés 2018	16 200,00 €
Recettes : nouveaux crédits	864 276,63 €
Recettes d'ordre : amortissement	9 900,00 €
Recettes d'ordre : virement section de fonctionnement	382 517,60 €
<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>I 272 894,23 €</b>

### **Etat de la dette**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la dette communale restant à courir (capital restant dû) s'élève à 732 051,61 € soit 595,16 €/habitant.

Pour rappel 3 emprunts sont en cours :

- 2005 : Construction salle communale : emprunt de 400 000 € sur 24 ans, capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 244 744,94 €:
- 2011 : Aménagement cœur de village: emprunt de 400 000 € sur 25 ans, capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 290 782,60 €
- 2013 : Acquisition d'un tracteur pour 40 000 €, financé sur 7 ans; capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 17 457,97 €
- 2017 : Travaux d'extension de l'école élémentaire, emprunt de 200 000 € sur 2 en attendant le versement des subventions accordées ,capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 200 000 €
- 2017 : Emprunt pour le périscolaire de 20 000 €, à taux zéro auprès de la caisse d'allocation familiale et pour une durée de 5 ans, capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 20 000 €
- 2019 : Remboursement de l'emprunt à court terme, 200 000 €, demandé en 2017 pour les travaux d'extension de l'école élémentaire
- 2019 : Demande d'un prêt amortissable de 200 000 € et renouvellement d'un emprunt à court terme à hauteur de 200 000 € en attendant le versement des subventions accordées pour les divers aménagements à venir.

## CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE MATERNELLE INTERCOMMUNALE



Mercredi 6 mars, André Brunetta, maire de Châtenois-les-Forges, Pierre Barlogis, Maire de Trévenans et Florian Bouquet, Président du Département du Territoire de Belfort ont inauguré le nouveau bâtiment destiné à accueillir les élèves de maternelles, un périscolaire avec restauration et le relais petite enfance du canton de Châtenois-Les-Forges.



Cette école intercommunale regroupe les communes de Chatenois les Forges et Trévenans, elle représente une superficie de 1713 m<sup>2</sup>, comprenant 6 classes équipées, une cour en patio ouvert pour les petits et une cour en plein air avec préau pour les grands.



Ce nouveau bâtiment est le premier bâtiment public du département à énergie positive (BEPOS). Elle produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme grâce notamment à l'installation de 431m<sup>2</sup> de capteurs solaires photovoltaïques, à son isolation thermique, à son inertie thermique, à l'étanchéité parfaite des ouvrants et à une ventilation double flux des locaux.

Une majorité de matériaux d'origine végétale est utilisée : menuiseries intérieures en sapin des Vosges, caoutchouc naturel en majorité pour les sols, colles agréées sans produit toxique et utilisation de peintures et textures écologiques.

Sa réalisation représente un budget de 3,9 millions d'euros hors taxes. La commune de Trévenans finance ce bâtiment à hauteur de 300 000 euros, dont un tiers de la somme a été payée en 2018. Les subventions perçues pour ce projet s'élèvent à 1 305 238 euros.

A la rentrée 2019, l'école accueillera quatre classes de maternelle et une cinquantaine d'enfants rejoindra l'accueil périscolaire.

A compter de la rentrée 2019, les enfants de Trévenans bénéficieront toujours d'un transport scolaire mais uniquement le matin et le soir. Il n'y aura plus de desserte le midi.

C'est le résultat d'une réflexion réfléchie et actée depuis 3 ans.



Afin d'aider les familles, des mesures d'accompagnement ont été mises en place. Comme l'augmentation de la capacité d'accueil des enfants dans les cantines de Châtenois et Trévenans, l'amélioration des conditions d'accueil des enfants, la révision des tarifs du prix du repas et de l'heure de garde.

Les horaires de bus sont les suivants :

ALLER MATIN		RETOUR MATIN	
Arrêt cité du Maroc	08h05	École maternelle voie du tram	11h35
Arrêt rue de la Croze	08h08	Bascule	11h45
École primaire Trévenans	08h13	École primaire Trévenans	11h50
Néolia	08h17	Arrêt Néolia	11h53
École maternelle Voie du tram	08h25	Arrêt rue de la Croze	11h58
		Arrêt cité du Maroc	12h

De plus, une aide sous conditions pour les familles ayant des enfants à la crèche a été votée et est actée dans le budget communale.

## ETAT CIVIL

Si la gestion de l'état civil occupe déjà une part importante du service administratif, cette activité devrait encore croître avec l'installation d'une chambre funéraire dans les mêmes locaux que la société Jussieu. Aujourd'hui, ce sont 3,7 équivalents temps plein qui travaillent au service état civil. Les tâches sont multiples, enregistrement des naissances et des décès, gestion des reconnaissances de paternité, vérification des registres, comptabilisation des coûts engendrés par cette nouvelle compétence.

Cela n'est pas neutre pour notre commune car nos dépenses de fonctionnement et d'investissement sont impactés ainsi que notre trésorerie.

Au niveau investissement, la création d'un nouveau chemin d'accès pour desservir la société Jussieu a été actée. En effet, la circulation engendrée par cette activité ambulancière et par l'ouverture d'une salle de culte et d'un funérarium n'est pas compatible avec l'infrastructure actuelle de la rue des fougerais. Une route sera donc créée entre l'hôpital et l'entrée du village. L'acquisition de nouveaux caveaux pour l'inhumation des indigents est aussi à l'étude.

Au niveau fonctionnement, les charges de personnels sont impactées. Le recrutement d'un agent est envisagé pour palier la fin de la mise à disposition d'un agent par la commune de Montbéliard. De plus, le coût à la charge de la commune après perception des sommes dues par les communes représentant près de plus de 1% des actes d'état civil reste important et est supérieur à 40 000 euros. Si nous avons enregistré de nouvelles recettes fiscales, elles ne compensent pas les coûts supplémentaires engendrés.

Enfin, au niveau de la trésorerie, des communes ne nous ont pas encore payé les sommes dues au titre de 2017. Nous avons travaillé avec la préfecture pour régler cette problématique et la collecte des sommes pour 2018 est en cours. Cela représente plus de 100 000 euros et impacte donc négativement notre trésorerie. Nous avons mobilisé nous élus quant à cette problématique.

## LES MANIFESTATIONS

Comme chaque année, différentes manifestations se sont déroulées durant le premier semestre de l'année. En février, il y a eu le vide grenier suivi en mars de la bourse aux livres. L'association de pêche a aussi organisé le nettoyage des abords de l'étang et ensuite ce sont « les abeilles » qui ont mobilisé une vingtaine de personnes pour la journée nettoyage du village, fin avril.

De nombreux débris ont été collectés. L'association « les abeilles » et la commune organisent depuis maintenant quatre ans cette journée de nettoyage.

La mobilisation internationale et nationale pour la protection de la planète est une cause fondée lorsque nous constatons l'état des abords des routes et des fossés. Chacun peut agir. Ne jetez pas vos sacs, vos canettes, vos bouteilles, vos mégots sur la voie publique. Soyons tous des citoyens responsables et respectueux de notre planète et de la qualité de vie de chacun.



Enfin, le mardi 9 avril, à 20h un concert de flûtes a été proposé par le conservatoire Henri Dutilleux, à la salle communale. Le conservatoire à rayonnement départemental organise de nombreux concerts dans les communes du Territoire de Belfort. N'hésitez pas à venir partager ces instants de musique et à soutenir les musiciens. L'entrée est libre.

## CEREMONIE PATRIOTIQUE DU 8 MAI



Mercredi 8 mai, 2019, sous la pluie, nous avons commémoré la fin de la seconde guerre mondiale, en présence des anciens combattants. La cérémonie fut musicale avec la présence de l'harmonie de Châtenois les-Forges. La population s'est retrouvée pour un café-brioche à la salle de la cure et de nombreuses personnes sont ensuite allées à la cérémonie à Châtenois-les-Forges.



## ÉCOLES



### **Au Cirque**

En mai, nous sommes allés à l'odyssée du cirque à Héricourt.

On a appris à jongler avec différents objets : des anneaux, des balles, des massues.

On a fait de l'équilibre sur des tonneaux et des grosses boules et on a marché sur un fil .

On a aussi testé le monocycle et les « pédale-Go ».

On a fait des parcours où il fallait courir, sauter, franchir, se suspendre, rouler, marcher.

On est monté sur des trapèzes à différentes hauteurs.

Les CM y sont allés la semaine suivante.



### **Au Ballon d'Alsace**

Au mois de février 2019, les trois classes de l'école sont allées profiter d'une journée ensoleillée au Ballon d'Alsace. Accompagnée par des moniteurs, chaque classe a pu découvrir les paysages grâce à une balade en raquettes. Ils ont découvert des traces d'animaux et ont pu observer les arbres et la nature. Les élèves en ont profité aussi pour jouer dans la neige ; ils ont fait des igloos et des glissades.



### **Au Prés-la-Rose**

Au mois de juin 2019, les trois classes de l'école sont allées au Prés-la-Rose à Montbéliard .

Le matin, les classes ont été visiter l'exposition consacrée aux fourmis au Pavillon des Sciences .Grâce à des animateurs, les enfants ont pu découvrir la vie de ces petits insectes. Ils ont aussi pu voir le fonctionnement d'une fourmilière.

Après un pique-nique et la découverte du labyrinthe, les enfants sont allés dans la deuxième partie du parc « L'île en mouvement » où ils ont pu tester les différents jeux.

Cette journée, financée par l'APE « Les P'tites Plumes » a été très appréciée de tous.



### **L'USEP à l'école des 4 vents**

Cette année, la classe de CE1-CE2 a participé à plusieurs rencontres USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré), une grande première pour Trévenans. Les élèves ont ainsi participé dans un premier temps au congrès départemental puis dans un second temps, ils ont voyagé jusqu'à Dijon pour le congrès régional des 80 ans de l'USEP.



Ils ont également donné le meilleur d'eux-mêmes en cette fin d'année lors d'un mini-raid aventure, d'une rencontre de jeux collectifs et d'une journée consacrée à l'athlétisme.

Ces rencontres n'ont pas qu'une portée sportive mais permettent la transmission de certaines valeurs. Les élèves l'ont bien compris : « Grâce aux jeux collectifs, on a appris à mieux se connaître » (Aya, Axelle, Killian et Ivory)

« L'USEP nous a rappelé l'égalité entre garçons et filles » (Lola)

« Le sport est important, même à l'école » (Sara, Shana et Lila)

« On a découvert de nouveaux sports comme le basket fauteuil ou le Kinball » (Noa)

« L'USEP nous a aidé à comprendre l'importance du fair-play » (Mehdi et Anaëlle)

« L'une des valeurs de l'USEP est l'écocitoyenneté » (Célia et Kenza)

« Le handicap n'est pas une barrière pour faire du sport » (Mike et Maxime)

« L'entraide et le respect doivent également être associés lors d'une pratique sportive. » (Enzo et Fael)

« Il faut jouer en équipe. » (Denis)

### Apprendre à porter secours



Le mardi 28 mai, 3 personnes de la Croix rouge sont venues dans la classe de CMI/CM2 pour leur apprendre à porter secours. Eve, la responsable, a expliqué les origines de l'Association et ses missions :

La Croix Rouge tient des postes de secours sur les grandes manifestations du Territoire de Belfort, elle fait de l'aide à la personne, propose des cours de français...

Puis la classe a été répartie en 3 ateliers :



Atelier « Prévenir les secours » : Les élèves ont appris à faire un appel aux services d'urgence (15 ou 18). Il faut se présenter, dire où on se situe et raconter l'accident. On ne doit pas raccrocher tant que l'on ne nous a pas autorisé.

Atelier « P.L.S. » : Nous avons appris à mettre les personnes inconscientes qui respirent en Position Latérale de Sécurité. Il faut tourner les personnes sur le côté pour éviter qu'elles s'étouffent puis les couvrir le temps que les secours arrivent.



Atelier « Massage cardiaque » : L'intervenante a montré le fonctionnement d'un défibrillateur sur un mannequin puis comment faire le massage cardiaque sur une personne qui ne respire plus. Chaque élève a pu essayer sur le mannequin.

### La prévention routière



Le mardi 30 avril, la gendarmerie est venue nous faire travailler la prévention routière. André nous a expliqué les panneaux du code de la route qu'on avait déjà travaillé avec la maîtresse. On a appris que sur un passage piéton, on ne devait pas avoir d'écouteurs sinon on ne peut pas entendre les voitures qui arrivent.

On a vu qu'en voiture, c'est obligatoire de s'attacher pour être en sécurité. Ils nous ont également expliqué les dangers de la route, par exemple à la campagne on marche sur l'accotement de gauche pour voir les véhicules arriver.

Ensuite nous avons fait le test sur une feuille. Après on a fait l'épreuve en vélo. Il y avait un rond-point, un slalom, une bascule et l'épreuve de la balle de tennis. Il fallait prendre la balle posée sur un cône, passer la balle de la main droite à la main gauche puis reposer la balle sur un autre cône. C'était difficile !

Bilan toute la classe a bien réussi son test et son épreuve. Métissa et Joris CM2

## PERISCOLAIRE



Pour cette rentrée de Janvier nos effectifs sont maintenus. Nos activités sont variées entre les activités manuelles et les jeux collectifs.

A la veille des vacances de pâques, les enfants ont pu déjeuner sur une table décorée pour cette occasion avec les paniers qu'ils avaient préalablement réalisés.

Le soir les enfants ont participé à une immense chasse aux oeufs et ont pris le goûter autour d'une table festive. Dans un premier temps en équipe, ils ont du réaliser différents ateliers (chamboule tout, corde à sauter...) pour gagner des œufs en chocolat. Cela à permis de favoriser l'entraide et la solidarité entre équipiers. Puis pour clôturer cette soirée les enfants sont partie à la recherche des œufs au sein du péri. Chaque enfants est reparti avec son panier garni d'œuf en chocolat.



Depuis le retour des beaux, nous avons diversifié nos activités et nous nous sommes rendus au « City stade ». Un moment conviviale, de jeux et de rigolade avec les enfants, deux groupes d'enfants se sont formés. Les garçons se sont appropriés le terrain de foot tandis que les filles ont opté pour une balle au prisonnier. Les enfants ont bien aimé cette sortie., nous renouvelerons cette activité.



Enfin pour clôturer cette année scolaire nous entamons notre dernier grand projet. Pour renforcer notre lien entre l'école et le péri scolaire, nous nous lançons dans la réalisation des fresques pour présenter le spectacle de fin d'année des différentes classes.

Pensez aux inscriptions pour la rentrée 2019, vous retrouverez la même équipe Les dossier sont disponible à l'accueil péri scolaire, en mairie et sur le site internet. L'équipe du péri scolaire et les enfants vous souhaitent de bonnes vacances.

## ♦ LES ABEILLES



### L'AMBROISIE et d'autres plantes dont il faut se méfier



Mai/juin



Juin/juillet

**L'AMBROISIE à feuille d'armoise** est une plante invasive et allergisante.

Son pollen libéré au moment de sa floraison en août/septembre est responsable de nombreuses **réactions allergiques quelquefois graves** telles que rhinites, conjonctivites, trachéites, asthme, urticaire, eczéma...

C'est pourquoi il est nécessaire de lutter contre sa prolifération au moment de la pousse, en juin.

Le plan de lutte contre l'ambroisie mis en place par l'Etat s'appuie sur les acteurs de terrain. Tous les propriétaires ou locataires de jardins, de parcelles agricoles, les gestionnaires de chantiers, les maires, les promeneurs, chacun doit participer en signalant sa présence. Les propriétaires, locataires, mairies ont ensuite l'**obligation de la détruire en l'arrachant pour éviter sa propagation.**

La région Rhône-Alpes est la plus touchée. Le Territoire de Belfort n'est que peu impacté pour le moment. Quelques spécimens ont été signalés, mais aucun sur notre commune.

La propagation de la plante se fait essentiellement par l'activité humaine : le transport autoroutier, les cultures intensives, les aliments pour animaux tels que les boules de graines pour oiseaux... Elle se développe surtout sur les berges, les chantiers ou les gravières, les champs en jachère, les bords de route.

Pour effectuer un signalement ou obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez contacter Rémy Rocklin, référent départemental : [remy.rocklin@territoiredebelfort.fr](mailto:remy.rocklin@territoiredebelfort.fr)

#### **Les autres plantes « allergisantes » ou « invasives »**

Beaucoup d'autres plantes peuvent se révéler allergisantes ou invasives. Elles menacent la santé, mais également l'équilibre naturel et la biodiversité de nos régions.

Pour les allergies, on peut citer la berce du Caucase (brûlures), le datura stramoine (troubles hépatiques) ou encore le sumac de Virginie, le raisin d'Amérique, le panais sauvage...

Pour les invasives, la renouée du Japon prolifère le long des berges de la Savoureuse, menaçant toute la biodiversité. Mais attention également aux bambous que vous planterez dans vos jardins, leurs rhizomes traçants coloniseront rapidement les espaces laissés libres. Difficile ensuite de s'en débarrasser.

Les étangs peuvent également être envahis par la jussie à grandes fleurs.

#### **Quelques bons réflexes à adopter :**

Éviter d'apporter dans vos jardins des plantes sauvages que vous ne connaissez pas et qui pourraient se révéler invasives ou allergisantes ;

Consulter des sites ou ouvrages spécialisés avant d'effectuer vos achats en jardinerie, ne pas vous laisser tenter par une nouvelle espèce exotique ;

Informez le référent ambroisie si vous pensez reconnaître la plante ; il saura vous renseigner également sur les autres plantes allergisantes ou invasives ;

Détruisez (favoriser l'arrachage) les plantes suspectes.

## Quelques sites à consulter :

fredonfc.com

ambroisie.info

conservatoire-botanique-fc.org... et d'autres.

## LES P'TITES PLUMES



Créée cette année, l'association des parents d'élèves de l'école élémentaire des Quatre Vents de Trévenans a déjà réalisé de belles actions. Après une soirée festive où plus de cent-vingt personnes étaient présentes, ils ont organisé, le samedi 17 mai, le 1<sup>er</sup> marché aux fleurs, dans la cour de l'école. Grâce à un partenariat avec le fleuriste de Châtenois « Aux caprices des fleurs, ce sont des dizaines de géraniums, de plantes potagères et autres fleurs qui ont été proposés à la vente au fil de la journée.

Le temps agréable a permis aux Trévenanais de venir choisir les plantations pour fleurir leurs jardins. L'association « Les Abeilles » a profité de l'occasion pour acheter des plantations qui viendront fleurir le village. Les bénéfices réalisés lors de cette vente permettront à l'Association de financer des sorties pour les enfants de l'école.

## ACCA DE TREVENANS

Suite à la sécheresse 2018 les animaux ont beaucoup souffert surtout les chevrillards.

A cause de la monoculture intensive, les dégâts de sanglier dans les vergers et les pâturages deviennent insupportables pour les éleveurs locaux. Pour 2018, les dégâts dus aux sangliers qui sont payés aux agriculteurs ont quasiment doublé, coût supporté en totalité par les chasseurs. Pour notre ACCA, en 2018, nous avons payé 148€

Pour 2019 la note s'élève à 500€ (250ha X 2€ ) ce qui devient difficile à supporter vu le coût des locations.

Les battues organisées par nos chasseurs demeurent aléatoires car le sanglier a un grand territoire, il serait souhaitable de disposer de mirador afin de limiter efficacement et en toute sécurité ce dernier vers la ligne TGV et le secteur du « trou » étang cachot.

Le petit gibier ainsi que les oiseaux de toutes espèces disparaissent car nos territoires sont des déserts (plus de vers, d'insectes). De plus, les abords des chemins systématiquement broyés, les haies réduites à la plus simple expression concourent à la disparition de la faune et de la flore.

Pour la saison à venir l'entente cordiale avec tout les usagers de la nature sera de mise, profitons ensemble de nos loisirs

Le Comité

## LA CROIX BLEUE

C'est une aide aux personnes en difficultés avec l'alcool .

La plus vieille ASSOCIATION (1883) créée par un pasteur Mr Deterlin à Valentigney avec Mme Lucie Peugeot.

Mr Pierre Barbier, un malade alcoolique a su qu'en Suisse un groupe existait , il est parti de Valentigney à la Chaux de Fonds signer un engagement d'abstinence !

A son retour : Mlle Lucie Peugeot s'est engagée avec lui pour créer une section.

« Croix Bleue » qui fut la première section de France !

Dans la région : 4 sections ....Valentigney ,Audincourt , Montbéliard , Belfort

L'alcoolisme n'est pas un vice, n'est pas une tare : c'est une maladie dont il est difficile de s'en sortir seul , l'aide et l'accompagnement sont essentiels.

Des personnes ayant eu le même problème s'investissent au sein de la Croix Bleue !

Il existe d'autres associations d'aide.

Si vous même ou quelqu'un de votre entourage connaît ce problème avec l'alcool (problème douloureux pour tous mais pouvant être résolu ), il suffit de prendre contact avec

## SOUTIEN SCOLAIRE

Vous habitez Trevenans et avez un enfant scolarisé en primaire, au collège ou au lycée(CAP , bac professionnel,..) et qui rencontre des difficultés scolaires, la mairie met à votre disposition un service de soutien scolaire gratuit le mercredi après-midi et d'autres jours de la semaine selon les horaires scolaires.

Cet accompagnement n'a pas lieu pendant les vacances scolaires.

Contacts :

Mairie de Trevenans : tél : 03 84 29 42 97 pendant les heures de secrétariat.

Francine De Freitas : tél : 03 84 29 47 41

adresse électronique : francine.de-freitas@laposte.net

# Sans commerçant, ni église Vourvenans un village qui rajeunit

« TERRAN DE VOURVENANS » telle était l'appellation du hameau, au 14<sup>ème</sup> siècle, en 1517, deux temps, qui est devenu maintenant Vourvenans, un village de 120 habitants. Les deux centres, de Barfort, à 11 km par la route du chef-lieu.

Tout près d'ailleurs que Vourvenans (comme le chef-lieu de nos villages), cette agglomération doit son origine à quelques habitants qui ont le don d'attirer vers des terres improductives et qui dispersent des premiers colons, vers 1800, les habitants et 170, au recensement de 1872, chiffre qui allait tomber à 110 après les deux dernières guerres.

Avant la réforme de 1790, Vourvenans appartenait à la paroisse de Tournemont. Plus récemment, appartenant au canton de Tournemont, il fut rattaché au canton de Vourvenans par la loi du 18<sup>ème</sup> mars 1870. Cette loi fut appliquée le 1<sup>er</sup> janvier 1871. Depuis lors, Vourvenans est une commune à part entière.

**La population rajeunit**

En 1872, en 1880, le village comptait 120 habitants. En 1890, il n'en comptait plus que 110. En 1900, il n'en comptait plus que 100. En 1910, il n'en comptait plus que 90. En 1920, il n'en comptait plus que 80. En 1930, il n'en comptait plus que 70. En 1940, il n'en comptait plus que 60. En 1950, il n'en comptait plus que 50. En 1960, il n'en comptait plus que 40. En 1970, il n'en comptait plus que 30. En 1980, il n'en comptait plus que 20. En 1990, il n'en comptait plus que 10. En 2000, il n'en comptait plus que 5. En 2010, il n'en comptait plus que 2. En 2020, il n'en comptait plus que 1.

**Des problèmes au Conseil municipal**

Chaque année, le conseil municipal se réunit pour discuter des affaires du village. Les problèmes les plus récents sont : la construction d'une nouvelle école, la création d'un centre de loisirs, la mise en place d'un service de ramassage des ordures ménagères, la construction d'une nouvelle salle communale, la mise en place d'un service de nettoyage des rues, la construction d'une nouvelle fontaine, la mise en place d'un service de réparation des routes, la construction d'une nouvelle clôture, la mise en place d'un service de surveillance du territoire, la construction d'une nouvelle clôture, la mise en place d'un service de surveillance du territoire.

**Ni café, ni magasin**

Le village de Vourvenans dispose d'un petit commerce de proximité, un café et un magasin. Le commerce est en déclin et il est difficile de trouver des produits frais. Les habitants doivent aller à Barfort pour acheter leurs courses.



Une des plus jolies villas du village

Il y a aussi une église, mais elle est en ruine. Les habitants doivent aller à Barfort pour faire leurs prières. Le village est très isolé et il est difficile de trouver des services de base.

**Les Vourvenans : paysans et artisans**

Les habitants de Vourvenans sont principalement des paysans et des artisans. Ils vivent de l'agriculture et de l'artisanat. Le village est très pauvre et il est difficile de trouver des emplois.



## ANNIVERSAIRE



Le 03 janvier dernier Denis Jacoulot a eu 90 ans

Le lundi 07 : Monsieur le Maire de la commune lui a rendu visite .

Denis JACOULOT est né en 1929 à Charmauvillers , à ses 7 ans , ses parents emménagent à Vourvenans .

Son père partant travailler à l'usine Peugeot .

En 1954, Denis travaille également aux Automobiles Peugeot. En 1958, il s'installe rue de la Senaille et ensuite route de Dambenois comme menuisier : les premiers outils seront une scie à ruban et du matériel d'occasion.

1954 est l'année de son mariage.

En ces temps là les banques ne faisaient pas de prêts !

En attente de clients, Denis construit sa maison d'habitation petit à petit.

Toute sa vie, Denis sera menuisier. A sa retraite son atelier sera loué 4 ans mais les machines n'étant plus aux normes l'activité cessa !

Denis et Suzanne sont fiers de leur travail et de leur longue vie à deux : 65 ans en avril dernier !

Nous leurs souhaitons bonne santé et de bricoler encore longtemps .

## INFORMATIONS DIVERSES

### ♦ **VENTE DE PRIMEVERES**

La samedi 23 mars .2019 a eu lieu une collecte de la Ligue , au profit des malades du cancer du département, dans une dizaine de sites de l'agglomération dont à Intermarché à Trévenans. C'était la 16eme vente de primevères qui rappelait que les malades ont besoin d'être libérés des soucis financiers pour bien se soigner ! La vente financera des bons d'achat pour Noël.



### ♦ **AGENDA 2020**

Nous recherchons des annonceurs pour la confection de l'agenda 2019 afin de l'autofinancer. Le prix de l'encart publicitaire oscille entre 160 (tiers de page) et 350 euros (page entière). Pout toute demande de renseignement, merci de vous adresser au secrétariat de mairie.

### ♦ **RECENSEMENT**

Les enfants ayant ou qui auront 16 ans en 2018 doivent se faire recenser auprès du secrétariat de mairie dans un délai de trois mois après leur date anniversaire. Cela est nécessaire pour le passage de certains diplômes.

### ♦ **HORAIRES DE TRAVAUX QUOTIDIEN**

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis : de 9h à 12h et de 14h à 19h
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

### ♦ **INTERDICTION DE BRULAGE DES DECHETS VERTS**

Il est interdit, par arrêté préfectoral, de brûler à l'air libre des déchets verts

### ♦ **RADON**

### ♦ **HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE EN JUILLET AOUT**

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Mairie

Horaires d'ouverture du  
secrétariat :

Lundi, Samedi : 9h-12h

Mardi, Jeudi : 9h30-12h

Mercredi et vendredi :

9h30-12h ; 13h45-17h

Horaires d'ouverture du  
service état civil :

Lundi au vendredi :

9h-12h ; 13h30-17h

### Ecole élémentaire

03 84 27 24 02

### Ecole maternelle

03 84 29 48 38

### Accueil périscolaire

Châtenois 03 84 27 26 98

Trévenans 03 84 36 26 58

### Déchetterie

Mardi au vendredi :

9h30-12h et 13h30-18h

Samedi : 9h-18h

(fermeture à 17h en

période hivernale)

### Numéros pratiques

Pompiers 18

SAMU 15

Gendarmerie 17

Appel d'urgence

européen 112

Médecin de garde 3966

Pharmacie de garde 3237

### Mairie de Trévenans

3 rue du canal

03 84 29 42 97

mairie@trevenans.fr

www.trevenans.fr

## MANIFESTATIONS PREVUES

**Samedi 13 juillet** : fête nationale à Trévenans

**Mardi 23 juillet** : Don du sang à Châtenois-les-Forges

[www.facebook.com/trevenans](http://www.facebook.com/trevenans)

Journée des associations

**Samedi 12 octobre** : Octobre rose

**Mardi 5 novembre** : Don du sang à Châtenois-les-Forges

**Dimanche 15 décembre** : Repas des anciens